

EDITORIAL

par Adinda Vanherswyngiels

Si les quatre contributions qui composent cette nouvelle livraison de la revue « Travail, Emploi, Formation » éditée par le Centre de Sociologie Travail, Emploi, Formation (TEF) de l'Université Libre de Bruxelles, portent sur des thématiques diverses, elles sont toutes traversées par la question de la " professionnalisation ", même si elle s'y révèle à chaque fois de manière particulière."

Lorenzo Munar Suard et Guy Lebeer proposent deux articles, l'un traite de des risques professionnels qui découlent de l'existence de relations de sous-traitance dans le secteur du nettoyage industriel, l'autre de l'implication de soi et d'une plus grande responsabilisation des travailleurs dans les secteurs du gardiennage et du nettoyage. Malgré l'exercice d'une activité parfois peu respectueuse pour celles et ceux qui en ont la charge, souvent pénible, voire dangereuse, toujours stressante et qui est effectuée dans des conditions d'emploi peu enviables, l'on attend des travailleurs qui la remplissent un investissement professionnel démesuré, voire totalement absurde, par rapport aux tâches qu'ils assument.

Amélie Daems nous parle de la pratique et des statuts différenciés des écrivains publics en Région bruxelloise, des services qu'ils offrent et du public qui y a recours. Parallèlement, elle s'interroge sur les modifications que l'institutionnalisation progressive de cette forme d'action qui s'est développée en marge des circuits officiels, peut induire dans la relation écrivain – client sous forme, notamment, d'éventuelles exigences vis-à-vis de ces derniers. Les écrivains publics n'ont pas de statut officiel en Belgique, certains se font donc rémunérer, mais ceux qui

oeuvrent dans le cadre d'institutions à caractère social effectuent le même travail bénévolement. Le recours à un écrivain public n'est pas uniquement le fait de personnes totalement illettrées, mais il est aussi le fait de « lettrés » peu réceptifs aux formulations juridiques et administratives. Le paradoxe c'est, qu'à partir du moment où les pouvoirs publics envisagent une reconnaissance de la fonction d'écrivain public, lui conférant en quelque sorte une existence professionnelle, celle-ci a des effets automatiques sur les utilisateurs, qui devraient, en échange du service offert, se former pour ne plus devoir y recourir.

L'auto responsabilisation des plus vulnérables, qui doivent être en mesure d'assumer eux-mêmes les services dont d'autres ont pu bénéficier dans le passé, et qui devraient peut-être encore et toujours leur être offerts, se retrouve également dans la contribution de Jean-François Oriante qui évoque comment ont évolué les objectifs poursuivis par les professionnels qui, en Région wallonne, mettent en œuvre les politiques d'emploi dites « actives » et qui sont destinées à améliorer « l'employabilité » des demandeurs d'emploi. L'objet de leur travail ne consiste plus à « activement » chercher dans leurs fichiers l'emploi qui conviendrait au demandeur d'emploi, comme le faisait anciennement le « placeur ». Actuellement, il faut s'occuper de l'employabilité du demandeur d'emploi, il en découle que le travail d'insertion consiste à « motiver, intéresser l'individu à se mettre au travail ... au travail sur lui-même ». Le demandeur d'emploi devient donc, vis-à-vis de lui-même, le seul « comptable » de son accès ou non accès à l'emploi.

Ne s'agit-il pas avec ces exemples de "professionnalisation prétexte" avec le risque qu'elle comporte de fourvoyer non seulement le mot mais aussi à en pervertir le contenu...